



Advicenne annonce la nomination d'André Ulmann au poste de Directeur Général par intérim

Nîmes, France, le 13 mars 2020 - 7h45 CET - Advicenne (Euronext : ADVIC), société française spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques, annonce aujourd'hui que le Dr Luc-André Granier a cessé d'exercer sa fonction de Directeur Général de la société. Le Conseil d'Administration a nommé le Dr André Ulmann, actuel censeur au sein du Conseil d'Administration de la société, au poste de Directeur Général par intérim d'Advicenne, avec effet immédiat.

David Horn Solomon, Président du Conseil d'Administration d'Advicenne, commente : « *Au nom de notre Conseil d'Administration, je tiens à remercier Luc-André Granier pour son implication et sa contribution précieuse en tant que Directeur Général. En tant que co-fondateur et Directeur Général de la société, il a contribué de manière significative à la construction et à l'avancement d'Advicenne et a positionné la société sur la voie du succès. Je souhaite la bienvenue à André Ulmann dont l'expérience et les compétences en matière de développement médical seront déterminantes pour la croissance et le succès futurs d'Advicenne.* »

Le Dr André Ulmann a plus de 30 ans d'expérience en tant que dirigeant de l'industrie pharmaceutique à différents postes. André a rejoint Roussel Uclaf (plus tard Sanofi Aventis) où il a dirigé la R&D en endocrinologie et en neurologie. En 1996, il a créé et dirigé pendant plus de 20 ans HRA Pharma, une société spécialisée dans la santé des femmes, les maladies rares et l'oncologie. Il a fait croître la société depuis sa création jusqu'à un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros en 2017. En 1999, HRA Pharma a lancé Norlevo, plus connu sous le nom de « pilule du lendemain ». Norlevo est maintenant disponible dans plus de cinquante pays et HRA Pharma est considérée comme une entreprise pionnière dans la contraception d'urgence. La société a été acquise en 2016 dans le cadre d'une importante opération de capital investissement. André siège également au Conseil d'Administration d'Asarina (Stockolm : ASAP.ST) et fait partie du Conseil d'Administration d'Advicenne depuis 2008. En 2018, André a reçu le premier prix John Baxter pour l'entrepreneuriat décerné par l'American Endocrine Society. Le Dr Ulmann est docteur en médecine et docteur en sciences de l'Université de Paris, et a commencé sa carrière en néphrologie à l'Hôpital Necker (Paris, France), où il était responsable des soins aux patients atteints de cystinurie.

La recherche d'un Directeur Général permanent est en cours.

André Ulmann déclare : « *En tant que soutien scientifique, commercial et financier d'Advicenne depuis longtemps, je suis honoré et heureux de pouvoir faire franchir à la société ses prochaines étapes décisives au-delà de 2020, en étroite collaboration avec le Président David Horn Solomon et le Conseil d'Administration d'Advicenne. ADV7103 est sur le point d'être approuvé en Europe et constitue une potentielle avancée de rupture qui répond à de grands besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de l'ATrd et de la cystinurie, deux indications orphelines actuellement mal adressées. Je suis impatient de contribuer au développement vers la commercialisation de notre premier produit.* »



A propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour maladies orphelines. Notre programme phare fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies du rein.

ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission européenne dans le traitement de la Cystinurie (fin 2019) et dans le traitement l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) en 2017, deux maladies rénales rares.

La cystinurie est une maladie génétique caractérisée par l'accumulation de cystine dans les reins et la vessie conduisant à la formation récurrente de calculs rénaux.

L'ATRd survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation des acides circulants dans le sang.

Actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, ADV7103 rentre dans le cadre d'une procédure centralisée européenne pour sa demande de mise sur le marché.

Chez Advicenne, nous nous engageons à innover aussi dans les domaines de la formulation et de la galénique. Nos travaux de recherches visent en particulier à développer des candidats médicaments sans goût et facile à administrer, sous forme de granules ou de comprimés de petite taille permettant un dosage adapté et personnalisé – parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être accessibles aux patients de tous âges.

Basée à Nîmes, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Contacts :

Advicenne

David Solomon, André Ulmann,
Julie Rachline
Email : investors@advicenne.com
+33 (0)4 66 05 54 20

Relations Presse

Alize RP
Caroline Carmagnol
Email : advicenne@alizerp.com
+33 (0)6 64 18 99 59

Communication financière

NewCap
Emmanuel Huynh & Alexia Faure
Email : advicenne@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94



Déclarations prospectives - Advicenne

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s’attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l’intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Bien que la direction d’Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu’elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d’Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l’Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d’enregistrement universel d’Advicenne déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2019 sous le numéro D.19-1036. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l’Autorité des marchés financiers.

Les informations sur l’utilisation de candidats médicaments éventuellement présentées dans ce communiqué de presse se basent sur les résultats issus de nos études à l’heure de sa publication ; étant précisé qu’un candidat médicament est un produit n’ayant pas encore fait l’objet d’une autorisation de mise sur le marché délivrée par une Agence de Santé.